

COMMUNE de :

Année 2010

**ETAT DES SOMMES DUES PAR**  
**GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

**Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.**

Vu le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007  
(parution au J.O du 27/04/07)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du .....  
instituant la redevance au taux maximum. (Délibération à joindre).

Vu le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2010 : 0.026 %

Vu la longueur des réseaux de distribution sur votre commune : **m**

La redevance pour l'année 2010 est fixée à : €<sup>(1)</sup>

(1) Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche.

En application de l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le règlement est à effectuer auprès de la Trésorerie de : .....

Arrêté le présent état des sommes dues (en toutes lettres) à la somme de : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du Maire  
Cachet de la mairie

**Document à adresser à :**

**GrDF**

**Mme Bérénice DIMANCHE**

**6, rue Condorcet**

**TSA 81000**

**75436 PARIS CEDEX 09**